

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 août 2006

Original : français

---

**Note verbale datée du 10 août 2006, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Tchad  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui communiquer ci-joint deux textes officiels du Gouvernement tchadien, l'un portant sur la rencontre du 26 juillet 2006 entre le Ministre des affaires étrangères du Soudan et le Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Tchad à N'Djamena et l'autre sur le minisommet tenu le 8 août 2006 à N'Djamena sur le différend Tchad-Soudan (voir annexes I et II).

La Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies saurait gré au Président du Conseil de sécurité de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe I à la note verbale datée du 10 août 2006,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par la Mission permanente du Tchad  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué officiel du Gouvernement tchadien  
rendu public suite aux heureuses conclusions  
du minisommet tenu le 8 août 2006 à N'Djamena  
sur le différend Tchad-Soudan**

Le communiqué officiel du Gouvernement rendu public à cette occasion par le Ministre de la communication et de la culture, porte-parole du Gouvernement, M. Hourmadji Moussa Doumngor affirme :

« À l'initiative du Guide de la Révolution libyenne d'El fateh, le colonel Moammar El Gadafi, un minisommet sur le différend entre le Soudan et le Tchad s'est tenu aujourd'hui en marge des festivités marquant l'investiture du Président Idriss Déby Itno à N'Djamena.

Ont pris part à ce sommet présidé par le Guide libyen, le Président en exercice de l'Union africaine et Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, le doyen des chefs d'État africains et Président de la République du Gabon, M. Omar Bongo Ondimba, et les chefs d'État soudanais et tchadien : M. Oumar el Béchir et M. Idriss Déby Itno, entourés de leurs principaux collaborateurs respectifs.

Le Guide de la Révolution libyenne, en ouvrant les travaux, a informé les autres chefs d'État de la volonté et de l'engagement solennel des Présidents Idriss Déby Itno et Oumar El Béchir de mettre un terme définitif à leur différend par la normalisation immédiate de leurs relations diplomatiques et économiques.

Cet accord est l'aboutissement de toutes les initiatives prises par le Guide libyen dans ce différend, notamment l'Accord de Tripoli, la rencontre de Banjul en marge du Sommet de l'Union africaine entre les Présidents Déby et Oumar El Béchir, suivie de la visite du Ministre tchadien des affaires étrangères et de l'intégration africaine à Khartoum et de celle de son homologue soudanais au Tchad sanctionnée par un procès-verbal consacrant la volonté des deux pays de faire la paix à leurs frontières.

La présence du chef de l'État soudanais à la cérémonie d'investiture de ce matin consacre cette volonté de renouer les relations fraternelles entre le Soudan et le Tchad.

Tous les chefs d'État présents à ce minisommet ont tenu à louer les efforts inlassables entrepris par le Guide de la Révolution libyenne depuis le début de ce différend, et qui ont abouti aujourd'hui à cette entente fraternelle entre le Tchad et le Soudan. Les Présidents M. Oumar El Béchir et M. Idriss Déby Itno l'en ont sincèrement remercié dans leurs déclarations respectives.

Les Ministres des affaires étrangères du Tchad et du Soudan se retrouveront très prochainement pour régler tous les détails de cette normalisation de toutes les relations aujourd'hui suspendues ou en veilleuse entre les deux pays.

Le Gouvernement tchadien tient également à remercier le chef de l'État sénégalais, S. E. M. Abdoulaye Wade pour son initiative engagée après le Sommet de Banjul pour rapprocher le Tchad et le Soudan dans la crise regrettable qui les a opposés. Son initiative qui, conjuguée avec celles de toutes les autres volontés, a, sans nul doute, pesé d'un certain poids sur l'Accord qui s'est concrétisé au minisommet de N'Djamena. »

**Annexe II à la note verbale datée du 10 août 2006,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par la Mission permanente du Tchad  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Accord visant à normaliser les relations Tchad-Soudan**

Conformément aux directives de LL. EE. : le maréchal Oumar Hassan Ahmat El Bashir, Président de la République du Soudan, et Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad;

- Soucieux de surmonter tout ce qui peut nuire aux relations existantes entre les deux pays, à l'instauration de la paix et de la sécurité conformément à la volonté commune des deux chefs d'État, à la consolidation et à l'esprit d'entente, de la coopération entre les deux pays;
- Suite à la visite entreprise par la délégation tchadienne conduite par S. E. M. Ahmat Allam-Mi, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine à Khartoum du 10 au 11 juillet 2006;
- Suite à la visite de la délégation soudanaise à N'Djamena conduite par S. E. le docteur Iam Akol Alaween, Ministre des affaires étrangères du Soudan le 25 juillet 2006;
- À la lumière de l'audience accordée par S. E. M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad, à la délégation soudanaise et ses directives allant dans le sens de tourner la page du passé;
- Afin de consolider l'esprit de fraternité qui a prévalu, la rencontre de deux chefs d'État en marge du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Banjul en Gambie à l'initiative de l'Union africaine et du Guide de la Révolution libyenne le Frère Mouammar Ghadafi;
- Considérant les démarches sincères entamées par les deux pays à travers l'échange des visites des délégations;
- À la lumière des négociations fructueuses qui se sont déroulées à N'Djamena entre les deux délégations;
- Après un diagnostic des causes qui sont à l'origine de l'incompréhension entre les deux pays, les deux parties ont convenu de ce qui suit :
- De surmonter tous les points des différends entre eux, de tourner la page du passé et d'ouvrir une nouvelle page dans les relations dans la compréhension mutuelle, la complémentarité de leurs intérêts et la consolidation de leurs relations bilatérales;
- Les deux parties réaffirment leur ferme engagement à respecter tous les accords antérieurs bilatéraux et multilatéraux signés entre elles, à savoir :
  - a) Le procès-verbal de sécurité signé le 7 février 1996;
  - b) Le procès-verbal de la réunion de la sous-commission conjointe de sécurité signé le 7 décembre 1999;

- 
- c) Le procès-verbal de la Haute Commission mixte de sécurité signé le 6 novembre 2003;
  - d) Le protocole militaire entre le Soudan, le Tchad et la RCA signé le 18 janvier 2005;
  - e) Le procès-verbal de la réunion de la sous-commission de sécurité le 5 décembre 2003;
  - f) Le protocole militaire entre le Soudan, le Tchad et la RCA signé le 18 janvier 2005;
  - g) L'Accord de Tripoli signé le 8 février 2006;
- Les deux parties s'engagent à interdire l'utilisation de leur territoire respectif pour les activités hostiles destinées contre la souveraineté et l'intégrité de chacune d'elle;
  - Les deux parties s'engagent à interdire la présence et l'hébergement des éléments rebelles dans leur territoire respectif;
  - Les deux parties conviennent de créer une commission politique de suivi de l'application du présent Accord présidée par les Ministres des affaires étrangères des deux pays;
  - La Commission se réunit à Khartoum et à N'Djamena de façon alternative tous les trois mois, ou à chaque fois que la situation l'exige;
  - La création d'une commission militaire mixte de sécurité, chargée de la surveillance de la frontière entre les deux pays;
  - La création d'une force militaire mixte qui sera déployée dans les zones suivantes : Bahai, Tiné, Koulbous, Khor Baranga, Amdjirémé, Adré, Adé, Modohina, El Djinéna, Tissi, Amdoukoun.